



RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL ET LES PROGRAMMES SPÉCIAUX (HSDSP) À LA 54^E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE.

THÈME : « AMPLIFIER LA VOIX DES CITOYENS DANS L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE AUSTRALE : COMBLER LE

Monsieur le Président, je propose que l'Assemblée plénière adopte le rapport de la Commission permanente du Forum parlementaire de la SADC sur le développement humain et social et les programmes spéciaux (HSDSP) à la 54^e session de l'Assemblée plénière, déposé sur le bureau le 22 novembre 2023.

TABLE DES MATIÈRES

1.0	COMPOSITION DE LA COMMISSION	4
2.0	MANDAT	4
3.0	NOMBRE DE RÉUNIONS, DATES ET THÈMES	4
4.0	CONTEXTE	4
5.0	RÉSUMÉ DES EXPOSÉS	5
5.1	Maîtriser les effets des catastrophes climatiques sur l'abandon scolaire au sein de la SADC	6
5.2	Progrès et obstacles dans la mise en œuvre des engagements des populations clés au niveau de la SADC	6
5.3	Prestation de services de santé sexuelle et reproductive auprès des groupes vulnérables pendant les crises humanitaires, en particulier dans les zones rurales	7
5.4	Réduire les obstacles qui empêchent les apprenants d'accéder à une éducation de qualité, entraînant ainsi une augmentation des taux d'absentéisme et des mauvais résultats scolaires	8
5.5	Mettre un terme au mariage des enfants	8
5.6	Le rôle du parlement dans la promotion des programmes d'éducation intelligente pour l'apprentissage des compétences de la vie courante et la prévention des maladies	8
5.7	Comment accélérer la transposition de la Loi type de la SADC sur la violence basée sur le genre dans le droit national et quelles mesures concrètes peuvent être prises pour prévenir de manière proactive la violence basée sur le genre dans les communautés et garantir un soutien complet et la justice pour les survivants ?	9
5.8	Comment surmonter les obstacles à l'éducation et au développement des compétences des filles et des femmes afin de leur garantir un accès égal aux chances en matière d'éducation ?	10
5.9	Comment le Parlement peut-il s'engager activement dans le thème de l'éducation 2024 de l'Union africaine et sa feuille de route pour l'éducation afin d'inciter les États membres à mettre en œuvre des mesures visant à éliminer les causes profondes qui entavent l'éducation à tous les niveaux ?	10
5.10	Assurer un avenir plus sain : Priorité à la lutte antitabac dans la région SADC et nécessité urgente d'entamer des débats sur l'élaboration d'une loi type de la SADC sur la lutte antitabac	11
5.11	Exploiter la recherche menée par les jeunes pour intégrer les maladies non transmissibles dans la lutte contre le VIH et la tuberculose	13
5.12	Appel à l'accélération de la transposition de la Loi type de la SADC sur la violence basée sur le genre au niveau national et à la résolution	

globale des problèmes liés à la violence basée sur le genre dans la région de la SADC.....	13
5.13 Il ne devrait pas s'agir d'un thème annuel : Éduquer pour que l'Afrique ait sa place dans la quatrième révolution industrielle.	13
5.14 Éducation complète à la sexualité (ECS).....	13
6.0 OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION	14
7.0 CONCLUSION.....	15
8.0 ANNEXE : LISTE DES FONCTIONNAIRES.....	17

1.0 COMPOSITION DE LA COMMISSION

La Commission est composée des membres suivants :

1.	Hon. Rosie Bistoquet	Seychelles (Présidente)
2.	Hon. Kassim Hassan Haji	Tanzanie (Vice-président)
3.	Hon. Luisa P. F. Damiao Santos	Angola
4.	Hon. Tshoganetso Leuwe	Botswana
5.	Hon Ngbonda Daully Nestor	RDC
6.	Hon. Mope Khati	Lesotho
7.	Hon. Fiarovana Lovanirina Célestin	Madagascar
8.	Hon. Rachel Zulu	Malawi
9.	Hon. Ashley Ittoo	Maurice
10.	Hon. Agnes Kafula MP	Namibie
11.	Hon. Desmond Lawrence Moela	Afrique du Sud
12.	Hon. Julien Nyemba	Zambie

2.0 MANDAT

Le mandat de la Commission permanente du FP-SADC sur le développement humain et social et les programmes spéciaux (HSDSP) est défini comme suit en vertu de l'article 41 (5) du Règlement intérieur du Forum :

- 5) Traiter les questions de développement humain et social relatives à la santé, à la lutte contre le trafic de drogue, au VIH/sida, au développement des ressources humaines, à l'éducation, à la formation professionnelle, à l'emploi et au travail, à la culture et au sport, à la science et à la technologie, aux questions humanitaires ainsi que d'autres questions à déterminer en conséquence.

3.0 NOMBRE DE RÉUNIONS, DATE ET THÈME

La HSDSP a convoqué et mené une audition publique virtuelle le 13 octobre 2023 sur le thème : « Amplifier la voix des citoyens dans l'intégration régionale en Afrique australe : *Comblant le manque d'engagement en rapprochant le parlement des citoyens* »

4.0 CONTEXTE

La région de la SADC continue d'être confrontée à une myriade de défis en raison des impératifs liés aux catastrophes induites par le changement climatique et de leurs effets d'entraînement sur les services sociaux. Cela a eu un impact négatif sur l'accès à une éducation de qualité et inclusive, et a favorisé d'autres fléaux sociaux tels que la discrimination sexuelle, les mariages forcés des enfants et le travail des enfants. Les problèmes susmentionnés sont accentués par le fait que la région de la SADC est encore sous le coup des effets de la pandémie de COVID-19. Ces enjeux ont une incidence négative sur les mesures prises précédemment par la région pour réaliser les aspirations de la Vision 2050 de la SADC, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et des objectifs de développement durables (ODD) des Nations unies.

La série de défis imprévisibles mentionnés précédemment a fortement entravé la réalisation des programmes de développement humain et social. Les engagements internationaux énoncés au paragraphe précédent peuvent

être pleinement réalisés au moyen d'une main-d'œuvre africaine qualifiée, qui devrait être le produit d'une éducation de qualité, comme le prévoit l'objectif de développement durable n° 4 : « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». De nombreux obstacles ont continué à entraver la réalisation de cet objectif dans la région SADC. En outre, la région n'a pas été épargnée par la contraction de l'économie mondiale, qui a eu des répercussions négatives sur les milieux macroéconomiques des États membres. Les gouvernements ont fini par négliger ou sous-financer des domaines essentiels tels que les droits et la santé sexuels et reproductifs (DSSR) et l'éducation.

C'est dans ce contexte que le FP-SADC a identifié la nécessité d'organiser des auditions publiques afin de donner aux citoyens l'occasion de faire des exposés sur les questions affectant les communautés au sein des États membres. L'audition publique a été utilisée comme un outil pour stimuler la démocratie participative, contribuant ainsi à la trajectoire de l'intégration régionale.

5.0 RÉSUMÉ DES EXPOSÉS

La Commission a reçu des communications de la part des individus et des organisations suivants :

- i. Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe d'Amnesty International (ESARO) ;
- ii. Vivian R Ngaiza de Tanzanie ;
- iii. Alliance sur le sida et les droits en Afrique australe (ARASA) ;
- iv. Queen Kimmy Mwandira, représentante du *Youth Advocate for SRHR Working with Adolescent girls and Young Women* ;
- v. Towera Ngwira, fondatrice et directrice exécutive de *Extra Mile Development Foundation* (EMDEF) au Malawi, organisation dirigée par des jeunes ;
- vi. Shora Kauluka, directrice exécutive de *Fountain of Hope* (FOHOP) ;
- vii. Maria Mchome
- viii. Oxfam en Afrique australe, représentée par Lingalireni Mihowa ;
- ix. Vivian R Ngaiza de Tanzanie ;
- x. Vivian Joseph, personnel médical et chef du groupe sectoriel santé de la SAYOF ;
- xi. Jacqu Krish ;
- xii. Dr. Blessings Kasenge, médecin zambien, représentant du Parlement des jeunes de la SADC pour la Zambie ;
- xiii. Ziada Kassimu, jeune de Tanzanie ;
- xiv. Foster Mafiala, représentant du *Southern Africa Trust* (SAT) ; et
- xv. Ashwell Forbes, représentant du *Southern Africa Trust* (SAT).

Les personnes susmentionnées ont présenté des exposés sur les sujets suivants :

5.1 Maîtriser les effets des catastrophes climatiques sur l'abandon scolaire au sein de la SADC

Les communications sur ce thème soulignent l'impact du cyclone tropical Ana sur le Zimbabwe, le Mozambique, Madagascar et le Malawi à la fin du mois de janvier 2022. Le cyclone tropical Ana a laissé une traînée de désastres le long de la frontière nord-est du Zimbabwe et dans certaines parties du Mozambique, de Madagascar et du Malawi, où les infrastructures ont été légèrement ou fortement endommagées, notamment les routes, les écoles et les ponts. En conséquence, des personnes ont été déplacées et des aliments ont été détruits. Les communications insistent sur le fait que les personnes déplacées n'ont pas pu accéder aux services sociaux et que les enfants ont été contraints d'abandonner l'école. Elles déplorent également le manque d'investissement des gouvernements de la région SADC dans les campagnes de sensibilisation au changement climatique et les systèmes d'alerte précoce, ainsi que le manque de collaboration entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales (ONG) dans la gestion des catastrophes liées au changement climatique.

5.2 Progrès et obstacles dans la mise en œuvre des engagements des populations clés au niveau de la SADC

Les communications mettent en évidence les efforts déployés par l'Afrique du Sud, le Mozambique et le Zimbabwe pour remplir les engagements spécifiques aux populations clés, en précisant qu'un consensus général s'est dégagé sur l'importance de ces engagements, mais qu'il y a un manque de connaissances à leur sujet.

Les communications font état de la stigmatisation qui entoure la question des populations clés, notamment en ce qui concerne l'accès aux services sociaux. L'intervenant suggère également qu'il faudrait donner la priorité aux programmes destinés à sensibiliser la population aux besoins des populations clés. Il est souligné que le niveau de connaissance et les comportements à l'égard des engagements spécifiques liés aux populations clés révèlent une très faible connaissance des Normes minimales du FP-SADC pour la protection de la santé sexuelle et reproductive des populations clés.

Il est toutefois indiqué que certaines mesures positives ont été identifiées au Zimbabwe lorsqu'un amendement à la législation pénale (codification et réforme) a décriminalisé la transmission volontaire et délibérée du VIH. L'exposé indique qu'il s'agit d'une mesure positive puisque la criminalisation de la transmission du VIH a pour effet d'encourager la non-divulgence du statut VIH entre partenaires sexuels.

Les communications mettent également en évidence les changements positifs intervenus au Mozambique. Le cinquième Plan national de lutte contre le VIH/sida (2021-2025) dénonce la discrimination fondée sur l'identité de genre et l'orientation sexuelle. Le Mozambique a également élaboré un plan national de riposte au VIH appelé le « PEN IV », qui est fondé sur les droits de l'homme et s'attaque à la stigmatisation, à la discrimination

et au harcèlement à l'encontre des personnes vivant avec le VIH et de certaines populations clés.

Des progrès considérables ont été constatés en Afrique du Sud, où la reconnaissance des populations clés est fortement institutionnalisée. Les communications soulignent que l'Afrique du Sud est le pays phare dans le domaine de la reconnaissance des besoins des populations clés. Le Plan stratégique quinquennal révisé du *Department of Basic Education* a chargé les établissements scolaires d'élaborer des lignes directrices pour la protection des étudiants LGBTIQ+1. Il est également noté que le Plan stratégique 2017-2020 et 2021-2027 du *Department of Justice and Constitutional Development* constitutionnel comporte des stratégies pour les populations clés. En outre, le Plan stratégique 2016-2017 et 2020-2021 du Conseil de la recherche en sciences humaines (HSRC) traite également des besoins des populations clés.

Les communications mettent en évidence certains des principaux obstacles à la réalisation des engagements spécifiques liés aux populations clés. Le principal défi omniprésent est celui des contraintes financières. Il s'avère que le Zimbabwe reste sous-financé et que les populations clés sont toujours confrontées à des obstacles structurels. Bien que les travailleurs du sexe aient accès à un nombre considérable de services, le manque de financement est le principal obstacle.

La criminalisation des travailleurs du sexe est également soulignée comme étant une autre entrave qui a freiné les progrès vers la réalisation des engagements spécifiques liés aux populations clés. Les populations clés sont confrontées à la violence des forces de l'ordre, de leurs clients et même de leurs partenaires, ce qui accroît le risque de contracter le VIH. De manière générale, l'espace de plaidoyer dont disposent les ONG pour jouer leur rôle au Zimbabwe s'est rétréci. Les communications accusent également l'extrémisme religieux et culturel de faire obstacle à la réalisation des engagements spécifiques liés aux populations clés.

Il est avancé que la plupart des pays manquent de capacités et de volonté pour relever les défis auxquels sont confrontées les populations clés. Il est par ailleurs souligné que les pays hésitent à intégrer tous les instruments régionaux de la SADC qui concernent la programmation de la santé des populations clés. Les données scientifiques sur les populations clés, notamment sur les obstacles à l'accès aux services, sont également négligeables.

5.3 Prestation de services de santé sexuelle et reproductive auprès des groupes vulnérables pendant les crises humanitaires, en particulier dans les zones rurales

Les communications mettent en évidence l'expérience du Malawi en matière de prestation de services SRHR auprès des groupes vulnérables lors des crises humanitaires. Lors du cyclone Freddy en 2023, le gouvernement s'est préoccupé de fournir de la nourriture et des abris aux personnes touchées,

au détriment des services de santé sexuelle et reproductive, ce qui a entraîné une recrudescence des grossesses chez les adolescentes. L'exposé révèle également que le FNUAP a signalé que les jeunes filles enceintes n'ont pu bénéficier de services prénatals et de services de santé sexuelle et reproductive. Cela a entraîné une augmentation du taux d'abandon scolaire, car les jeunes filles enceintes ne pouvaient pas assister aux cours. Il existe un écart manifeste au niveau des services de santé sexuelle et reproductive offerts aux populations rurales par rapport aux populations urbaines, ces dernières bénéficiant d'un meilleur accès aux services.

5.4 Réduire les obstacles qui empêchent les apprenants d'accéder à une éducation de qualité, entraînant ainsi une augmentation des taux d'absentéisme et des mauvais résultats scolaires

Les communications mettent en évidence les difficultés rencontrées par les apprenants pour accéder à une éducation de qualité. Les principaux défis soulignés concernent la répartition inégale des enseignants, la médiocrité des infrastructures éducatives et le manque de ressources pédagogiques. Les communications indiquent par ailleurs qu'au Malawi, le gouvernement a institué des mesures d'austérité pour tenter de redresser l'économie, ce qui a toutefois eu un effet délétère sur le financement de l'éducation, puisque les fonds ont été considérablement réduits. Le manque de coordination entre les pouvoirs publics et les parties prenantes dans le secteur de l'éducation est également souligné.

5.5 Mettre un terme au mariage des enfants

Les communications soulignent que la lutte contre les mariages d'enfants n'est pas seulement une obligation légale, mais aussi une stratégie économique intelligente et un moyen de réaliser le programme de la SADC axé sur un développement durable et inclusif. Le mariage des enfants reste un problème en Afrique. 40 % des enfants sont mariés avant l'âge de 18 ans dans la région de la SADC. Il est en outre avancé que le Malawi et le Mozambique affichent des taux de prévalence élevés de mariages d'enfants. Cela compromet les aspirations à promouvoir le bien-être des jeunes filles. Il est déconcertant de constater que la plupart des jeunes filles sont forcées par leurs parents à se marier en bas âge.

Les communications déplorent le manque de personnes formées pour lutter contre les mariages d'enfants dans les communautés. Il n'existe pas non plus de structures communautaires pour lutter contre les mariages d'enfants. Les communications indiquent en outre que les pays adoptent une approche plutôt tiède en ce qui concerne le suivi des progrès réalisés pour mettre fin aux mariages d'enfants.

5.6 Le rôle du parlement dans la promotion des programmes d'éducation intelligente pour l'apprentissage des compétences de la vie courante et la prévention des maladies

L'une des communications définit les programmes d'éducation intelligente comme des programmes recourant à des technologies telles que les outils numériques pour améliorer l'expérience éducative. Les programmes

d'éducation intelligente pourraient être stimulés si les pays y consacraient un budget suffisant. Le public est également peu sensibilisé à l'importance du programme d'éducation intelligente. L'exposé insiste sur la nécessité de créer des environnements favorables à la numérisation de l'expérience d'apprentissage. Les autorités publiques pourraient se mettre en synergie avec les organisations de la société civile pour accélérer la mise en œuvre des programmes d'éducation intelligente. Il est souligné, en outre, qu'il existe des lacunes dans les lois relatives à la protection des enfants et à la création d'un environnement d'apprentissage sûr dans l'espace d'apprentissage numérique en constante évolution.

5.7 Comment accélérer la transposition de la Loi type de la SADC sur la violence basée sur le genre dans le droit national et quelles mesures concrètes peuvent être prises pour prévenir de manière proactive la violence basée sur le genre dans les communautés et garantir un soutien complet et la justice pour les survivants ?

Les communications font ressortir que la Loi type pourrait être un instrument utile pour intégrer les dispositions relatives à la violence basée sur le genre (VBG) dans des lois sur la violence basée sur le genre correctement élaborées. Cette Loi type pourrait étayer les lois nationales sur la VBG. Elle pourrait également servir de référence pour l'analyse des politiques nationales et renforcer les similitudes dans la région. L'exposé souligne également que la Loi modèle pourrait stimuler le débat sur la VBG et contribuer à sensibiliser le public à ce sujet.

Les communications mettent en évidence une multitude de défis rencontrés dans la région de la SADC dans le cadre de la lutte contre la VBG, dont certains sont mentionnés ci-après :

- L'inadéquation des lois en vigueur dans les États membres ;
- Des textes législatifs différents et fragmentés concernant la VBG ;
- Le manque d'accès adéquat à la justice dans les cas de VBG ;
- L'absence d'établissements judiciaires et de réadaptation pour traiter les cas de VBG ;
- Les lois restent silencieuses sur la manière d'accueillir les demandeurs d'asile, les réfugiés et les apatrides ; et
- Il n'existe aucune unité distincte qui soit capable de prendre en charge la VBG, ce qui fait que de nombreuses institutions s'occupent de ces problématiques.

Les communications soulignent la nécessité pour les États membres de la SADC de transposer la Loi type dans leur législation nationale, dans la mesure où elle contribuera à consolider les différents textes législatifs portant sur la VBG. Les gouvernements pourraient également se rapprocher des OSC et créer des synergies qui permettraient de lutter contre la VBG et les vices qui l'accompagnent. Les communications indiquent en outre que la Loi type pourrait être utilisée comme modèle pour élaborer des lois sur la VBG qui soient adaptées aux particularités des contextes nationaux individuels.

Il est cependant déploré que le FP-SADC ne dispose pas d'un mécanisme qui lui permette de suivre les progrès réalisés par les États membres dans le respect des engagements auxquels ils ont souscrit.

Il est donc suggéré que le FP-SADC mette en place une plateforme d'évaluation par les pairs dans laquelle les États membres soumettraient chaque année des rapports soulignant l'état de leurs engagements pris pour mettre un terme à la VBG. Dans ce contexte, il est observé qu'il était difficile pour le FP SADC d'assurer un suivi rapide des engagements pris.

Une autre constatation inquiétante faite par les observations est l'absence d'un environnement favorable pour permettre aux OSC d'effectuer des recherches sur la VBG. Il ressort de ces communications que les pays membres manquent d'informations, par exemple de rapports semestriels sur les mesures coercitives, la conformité et les réglementations en matière de violence basée sur le genre. Le partage de données pourrait aider à comparer les expériences et les idées.

5.8 Comment surmonter les obstacles à l'éducation et au développement des compétences des filles et des femmes afin de leur garantir un accès égal aux chances en matière d'éducation ?

Les communications soulignent que la discrimination fondée sur le sexe est très répandue dans le secteur de l'éducation et qu'elle est aggravée par l'absence de politiques et de lois pour interdire le travail des enfants et les mariages précoces. Il y a un manque de coordination adéquate entre les gouvernements et les parties prenantes pour sensibiliser la population à la nécessité de mettre fin au travail des enfants et aux mariages d'enfants. À cet égard, les observations formulent les propositions suivantes comme mécanismes permettant d'assurer un accès égal aux possibilités d'éducation :

- Les parlements des États membres de la SADC pourraient donner la priorité à l'éducation dans les allocations budgétaires. Cela entraînera une amélioration des infrastructures ;
- Promotion des programmes d'éducation intelligente ;
- Attirer et retenir des professionnels de l'éducation qualifiés ;
- Améliorer les salaires des enseignants ;
- Proposer des programmes de développement professionnel aux enseignants ;
- Investir dans des programmes de formation professionnelle ;
- Atténuer l'impact des catastrophes climatiques sur les abandons scolaires ; et
- Élaborer des plans d'urgence pour des méthodes d'apprentissage alternatives en cas de catastrophe.

5.9 Comment le Parlement peut-il s'engager activement dans le thème de l'éducation 2024 de l'Union africaine et sa feuille de route pour l'éducation afin d'inciter les États membres à mettre en œuvre des mesures visant à éliminer les causes profondes qui entravent l'éducation à tous les niveaux ?

Les communications soulignent l'importance d'un engagement actif entre le FP SADC et le thème de l'éducation africaine 2024, suggérant qu'il est nécessaire d'avoir une perspective d'inclusion pour accélérer l'éducation numérique, car il pourrait y avoir un risque de mise à l'écart des personnes handicapées. Il est également avancé que la numérisation de l'éducation pourrait, par inadvertance, avoir un impact très important et négatif sur les droits des étudiants handicapés. Les intervenants demandent aux gouvernements d'investir dans des technologies inclusives qui donneraient aux personnes handicapées les moyens d'être indépendantes dans la salle de classe.

La communication souligne également la nécessité de créer des investissements dans l'éducation numérisée et de stimuler ceux qui existent déjà, ce qui pourrait facilement se faire en établissant des synergies avec les parties prenantes concernées. La présentation met également l'accent sur le manque de formation des étudiants et des enseignants à l'utilisation efficace des gadgets numériques. Une autre communication appelle les parlements nationaux à s'impliquer dans le thème 2024 de l'UA en promulguant des lois qui rejoignent le thème. La majorité des établissements d'enseignement de la région SADC produisent des diplômés qui manquent de compétences en matière d'employabilité. Les compétences acquises par les étudiants ne peuvent pas être facilement converties en produits qui transforment les communautés dans lesquelles ils vivent.

Il est également souligné que les programmes d'études de certains États membres sont obsolètes et ne correspondent pas aux exigences de l'économie mondiale moderne. Cette lacune est exacerbée par le fait que le FP SADC ne joue pas de rôle de surveillance auprès des États membres pour voir comment les programmes d'enseignement pourraient être adaptés pour répondre aux exigences de la modernité.

5.10 Assurer un avenir plus sain : Priorité à la lutte antitabac dans la région SADC et nécessité urgente d'entamer des débats sur l'élaboration d'une loi type de la SADC sur la lutte antitabac.

Les communications révèlent que les problèmes de santé liés au tabac constituent une préoccupation majeure dans la région de la SADC. Le Zimbabwe et le Malawi sont les plus grands producteurs et exportateurs de tabac de la région. Plus de 20 millions de personnes dans la région de la SADC consomment des produits du tabac. Il est également souligné que le tabagisme est la principale cause de décès évitable, causant plus de 60 000 décès par an dans la région.

La forte prévalence du tabagisme dans la région SADC est due à plusieurs facteurs, dont l'influence de l'industrie du tabac, les normes sociales qui favorisent le tabagisme, et la faiblesse des politiques et des réglementations en matière de lutte antitabac. Les effets du tabagisme sur la santé sont considérables et le tabagisme est lié à une série de maladies chroniques telles que le cancer du poumon, les maladies cardiovasculaires et les maladies respiratoires. Le tabagisme passif est également préoccupant, puisqu'il présente un risque pour les non-fumeurs, y compris les enfants et les femmes enceintes.

Il est noté par ailleurs que les efforts déployés pour lutter contre l'épidémie du tabagisme dans la région SADC sont limités, car de nombreux pays ne disposent pas de politiques et de programmes globaux de lutte contre le tabagisme. La Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) pourrait servir de feuille de route pour une lutte efficace contre le tabagisme, en comprenant notamment des stratégies telles que la taxation du tabac, des environnements sans fumée et des interdictions globales de fumer et de faire de la publicité pour le tabac. Les États membres de la SADC ont pris des mesures pour lutter contre le tabagisme, mais il reste encore des défis à relever. La ratification de la CCLAT a permis d'atteindre certains niveaux de contrôle.

L'intervenant reconnaît que s'il n'est pas possible d'éliminer le tabac en totalité, et que l'Afrique doit se doter de réglementations si la région souhaite créer un avenir durable. La SADC devrait élaborer une loi type sur la lutte antitabac qui revêtirait une importance à plusieurs égards, car elle favoriserait l'uniformité en harmonisant les lois dans les pays de la SADC, garantissant ainsi la cohérence et l'efficacité des mesures de lutte. La loi type pourrait soutenir la coopération régionale en facilitant la coopération et la coordination entre les pays de la SADC, en promouvant l'information et en partageant les efforts conjoints pour lutter contre l'épidémie du tabagisme. Les pays dont les ressources sont limitées pourraient également bénéficier de cette coopération. En outre, l'intervenant fait valoir que la loi type pourrait susciter une reconnaissance mondiale en démontrant l'engagement de la SADC dans les efforts internationaux de lutte contre le tabagisme. La loi type pourrait également permettre aux pays de la SADC de se conformer à des obligations internationales telles que la mise en œuvre de la CCLAT de l'OMS.

L'une des communications déplore l'impact du tabac sur les jeunes. Les statistiques ont démontré une augmentation significative de la consommation de tabac chez les jeunes de la SADC, entraînant une recrudescence des maladies liées au tabagisme, notamment des problèmes respiratoires, des problèmes cardiovasculaires et des cancers. Ces données soulignent le besoin urgent de mesures efficaces de lutte contre le tabagisme. La CCLAT est peu connue. Il est impératif que les États promeuvent les environnements sans fumée, en faisant prendre conscience des effets nocifs du tabac et en instituant des politiques de lutte contre le tabagisme.

Il est impératif que les États promeuvent les environnements sans fumée, en faisant prendre conscience des effets nocifs du tabac et en instituant des politiques de lutte contre le tabagisme. La communication reconnaît l'importance d'adopter une approche régionale harmonisée de la lutte antitabac afin de relever efficacement les défis transfrontaliers. La nécessité d'une action globale urgente et immédiate pour lutter contre le tabagisme chez les jeunes est également soulignée.

5.11 Exploiter la recherche menée par les jeunes pour intégrer les maladies non transmissibles dans la lutte contre le VIH et la tuberculose

L'une des communications souligne que la jeunesse n'est généralement pas impliquée dans les travaux de recherche et que le principal obstacle tient au manque de financement. La recherche menée par les jeunes pourrait promouvoir la participation aux problèmes qui les affectent. La communication souligne également que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a prévu que d'ici 2030, les maladies non transmissibles pourraient être la principale cause de décès parmi la population. Il est souligné qu'il est nécessaire d'améliorer la recherche dirigée par les jeunes en élaborant un cadre juridique qui permettrait à la recherche de prospérer.

5.12 Appel à l'accélération de la transposition de la Loi type de la SADC sur la violence basée sur le genre au niveau national et à la résolution globale des problèmes liés à la violence basée sur le genre dans la région de la SADC

La communication souligne la nécessité d'une action immédiate pour adopter et mettre en œuvre la Loi type de la SADC sur la violence basée sur le genre. Cette loi contribuera à la lutte contre la VBG dans la région de la SADC. Le taux de prévalence de la VBG varie considérablement d'un État membre à l'autre. Les services répressifs sont souvent stigmatisés lorsque les personnes dénoncent les violences, ce qui ne contribue pas aux efforts déployés pour lutter contre les incidences de la VBG. Il est souligné que cette stigmatisation est enracinée dans le patriarcat. La VBG est omniprésente dans la SADC et les victimes sont principalement des femmes et des filles. Il est regrettable que les auteurs de ces violences ne fassent pas l'objet de représailles. La communication plaide en faveur d'une transposition rapide de la Loi type sur la violence basée sur le genre, dans la mesure où elle pourrait aboutir à une collaboration et à une coordination entre les États membres.

5.13 Il ne devrait pas s'agir d'un thème annuel : Éduquer pour que l'Afrique ait sa place dans la quatrième révolution industrielle.

La communication reçue met en garde contre le fait de tomber dans le piège du cycle des thèmes colorés qui vont et viennent sans se traduire par des avantages matériels significatifs pour la population. Les principaux obstacles à l'éducation en Afrique résident dans l'incapacité d'accéder à une éducation de qualité, des infrastructures inadéquates, le manque de moyens financiers et les abandons scolaires inévitables. Le manque de qualité en

matière de formation des enseignants est un autre problème majeur identifié. Les programmes d'enseignement de la plupart des États africains sont des reliques coloniales qui ne stimulent pas l'innovation et l'industrialisation. L'insuffisance des fonds alloués à l'éducation est la principale cause de cette situation, puisque plusieurs pays africains consacrent moins de 4 % de leur produit intérieur brut (PIB) à l'éducation.

5.14 Éducation complète à la sexualité (ECS)

Les communications attirent l'attention de la Commission sur le fait que les jeunes représentent la population la plus nombreuse de l'Afrique. Un tiers de la population de l'Afrique australe est composé de personnes âgées de 18 à 24 ans et cette population est la plus exposée au risque de VIH/sida. Il est également indiqué que le nombre de jeunes pourrait doubler d'ici 2050. Il est regrettable que les adolescents n'aient pas suffisamment de connaissances en matière d'éducation sexuelle. L'éducation complète à la sexualité (ECS) vise à former les apprenants de manière holistique afin qu'ils deviennent des citoyens responsables.

6.0 OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

Au cours des délibérations qui s'ensuivent, la Commission permanente du développement humain et social et des programmes spéciaux :

reconnait que la discrimination fondée sur le sexe est répandue dans les institutions éducatives de la région SADC et qu'elle est aggravée par les mariages précoces et le travail des enfants, dont les filles sont les principales victimes.

est consciente que les calamités climatiques telles que les cyclones et les sécheresses sont devenues omniprésentes dans la région de la SADC, entraînant des abandons scolaires.

souhaite mettre en place des mécanismes visant à réduire la pauvreté, qui est l'un des principaux facteurs de déscolarisation des enfants, en particulier dans les régions où les taux de pauvreté sont élevés

apprécie que les parlements aient un rôle à jouer pour relever les défis logistiques et infrastructurels qui entravent la mise en œuvre de l'éducation de base.

trouve regrettable que le secteur de l'éducation ne cesse de perdre des professionnels qualifiés, notamment des enseignants

est consciente de l'émergence et de l'utilité des programmes d'éducation intelligente dans l'environnement d'apprentissage numérique qui ne cesse de se développer.

est consciente que les nouvelles innovations dans le secteur de l'éducation sont florissantes dans d'autres parties du monde et que la région de la SADC n'est pas isolée du monde de l'apprentissage numérique.

reconnait l'importance de l'initiative « Éducation 2024 » de l'Union africaine et affirme le rôle que jouent les organes régionaux dans l'élimination des obstacles qui affectent l'éducation à tous les niveaux.

PAR CONSÉQUENT, la Commission recommande à la 54^e Assemblée plénière :

d'exhorter les gouvernements de la région de la SADC à investir davantage dans les campagnes de sensibilisation au changement climatique et dans les systèmes d'alerte précoce, et à élaborer des plans d'urgence rapides en cas de survenue de telles catastrophes. Pour ce faire, les pays membres devront collaborer avec les organisations non gouvernementales (ONG) ;

d'appeler la SADC à mettre en place un mécanisme permettant de mesurer le niveau de conformité des États membres aux engagements qu'ils ont pris ;

d'implorer les parlementaires des États membres de la SADC de réviser et d'abroger progressivement les lois qui criminalisent les populations clés et de prendre des mesures pour empêcher l'adoption de nouvelles lois de criminalisation ;

d'encourager les parlementaires à exhorter les États membres de la SADC à prendre l'initiative de transposer dans leur droit interne tous les instruments régionaux de la SADC consacrés aux programmes de santé pour les populations clés ;

d'appeler les États membres de la SADC à augmenter le financement de l'éducation et à créer des synergies avec les parties prenantes du secteur de l'éducation. Il devrait y avoir une augmentation exponentielle du budget consacré aux programmes d'éducation intelligente ;

d'exhorter les États membres de la SADC à mettre en place une plateforme d'évaluation par les pairs dans le cadre de laquelle ils soumettront des rapports annuels soulignant les progrès accomplis dans la réalisation des engagements qu'ils ont pris.

d'encourager les parlementaires des États membres de la SADC à concevoir des stratégies pour attirer et retenir des professionnels de l'éducation qualifiés ;

d'exhorter les gouvernements des États membres de la SADC à investir dans des programmes de formation technique et professionnelle (TVET).

d'encourager les gouvernements des États membres à revoir les programmes d'enseignement, car la plupart d'entre eux sont devenus des

reliques de l'héritage colonial et ne sont plus en phase avec les exigences du monde moderne ; et

d'exhorter les parlements de la SADC à mettre en place un cadre juridique dans lequel la recherche dirigée par les jeunes pourra se développer et prospérer.

7.0 CONCLUSION

En conclusion, il convient de souligner que le développement humain et social dans la région de la SADC ne cesse d'être menacé par les aléas du changement climatique et les catastrophes qui en résultent, telles que les cyclones, les sécheresses et les inondations. Ces calamités naturelles ont un effet domino sur les services sociaux tels que l'éducation et la santé. Les catastrophes climatiques restent omniprésentes en Afrique subsaharienne, et la région de la SADC a été la plus touchée puisqu'elle a enregistré de nombreuses catastrophes climatiques qui ont exacerbé des problèmes tels que les mariages d'enfants, le travail des enfants et les abandons scolaires. La situation a été aggravée par le manque de personnel éducatif correctement formé, certains États membres étant confrontés à une fuite des compétences du fait de la volatilité des contextes macroéconomiques. Néanmoins, un ensemble de mesures peut être mis en place pour remédier à la situation. Les États membres de la SADC ont une tâche immense à jouer dans le nouveau programme d'éducation et dans l'instauration de politiques sociales centrées sur l'être humain afin d'encourager une croissance économique et sociale durable.

Hon. Rosie BISTOQUET
PRÉSIDENTE

Mme Petronella HAZVINA
SECRÉTAIRE

8.0 ANNEXE : LISTE DES FONCTIONNAIRES

1. Mme Boemo Sekgoma Secrétaire générale
2. M. Joseph Manzi Secrétariat du FP-SADC
3. M. Sheuneni Kurasha Secrétariat du FP-SADC
4. M. Ronald Windwaai Secrétariat du FP-SADC
5. Mme Paulina Kanguatjivi Secrétariat du FP-SADC
6. Mme Petronella Hazvina (Zimbabwe) Secrétaire de la
Commission
7. Mme Deborah Sanja Modératrice